

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1182

présenté par
M. Véran
-----**ARTICLE 29**

À l'alinéa 38, après la référence :

« L. 162-17, »,

insérer les mots :

« la référence : « L. 601 » est remplacée par la référence : « L. 5121-8 » et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une référence obsolète.